



COMPLEXE CULTUREL

Bacodjicoroni - Rue Blonba - Derrière le restaurant TRIBECA
NIF : 025007237 - N° RC MA. KTI-2010-B-208
Tél : 76 48 12 44 / 71 67 20 20



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

DOSSIER D'APPEL À PROJET

Lignes Directrices à l'intention des projets artistiques et festivals sur le territoire du Mali.

Intitulé de l'appel à propositions :

Appui financier et renforcement des capacités de projets artistiques et de festivals sur l'ensemble du territoire.

Projets cibles :

- Les projets artistiques de toute catégorie d'art ayant au moins une année d'existence
- Les festivals ayant au moins trois (3) années d'existences

Référence de l'appel à propositions : STAR- 001

Date de lancement des appels à projet : le 21 Novembre 2019

Date limite de soumission le 18 Décembre 2019

Heure limite de soumission des propositions : 16h00

Procédures : Appel à propositions ouvert

Structure d'accompagnement : Projet DDC- BlonBa

NOTIFICATION

Il s'agit du premier appel à projet sur les deux prévus dans le cadre de l'exécution de ce programme triennal «**STAR - Soutien Technique au Monde Artistique**». L'appel à projet concerne les projets artistiques et festivals sur le territoire du Mali. Les dossiers de proposition doivent être soumis en un lot unique contenant toutes les pièces (pièces administratives pour la vérification de l'éligibilité et la fiche de présentation de la proposition). L'équipe de pilotage du projet avec l'appui du comité de sélection procédera à la vérification de l'éligibilité des projets soumis et à l'évaluation technique des dossiers ayant rempli les critères d'éligibilité. A l'issue de l'évaluation technique et financière, il sera retenu 15 projets et festivals.

1. CONTEXTE

La Direction du Développement et de la Coopération DDC a mandaté Wòklòni Sarl, sous le label BlonBa pour l'exécution du projet «STAR- Soutien Technique au Monde Artistique ». La politique culture et développement de la (DDC) fournit un cadre pour la compréhension des multiples liens entre culture et développement et pour leur prise en compte dans les interventions de l'ensemble de la DDC. Dans son action pour la réduction de la pauvreté et des inégalités, la DDC identifie et construit sur les ressources culturelles, savoirs locaux et forces créatrices des sociétés au sein desquelles elle travaille. Cette approche est valable pour tous ses thèmes et domaines d'intervention. En outre, la DDC soutient spécifiquement le secteur culturel de ses pays partenaires afin de permettre aux artistes et aux professionnels de la culture de se former et de renforcer leurs capacités, de développer leurs activités, leurs organisations et leurs réseaux, d'obtenir le respect de leurs droits, la reconnaissance de leur travail et l'amélioration des conditions-cadre de celui-ci. L'engagement de la DDC dans le domaine de la culture et du développement se base sur la loi sur la coopération internationale de 1976 qui vise notamment « l'épanouissement de l'homme et à lui donner la possibilité de participer activement au développement économique, social et culturel de la société à laquelle il appartient ». Il répond par ailleurs aux obligations contractées par la Suisse en ratifiant la Convention 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il se base sur 30 ans d'expérience de la DDC dans ce domaine. La DDC n'a pas pas la tâche de promouvoir l'image de la Suisse (tâche de Présence Suisse) ni sa propre visibilité au travers des activités culturelles qu'elle soutient, mais elle y contribue.

2. OBJECTIF

L'objectif de ce premier appel à projet est d'identifier (15) projets et festivals confondus dans toutes les catégories artistiques sans distinction. Ces projets et festivals bénéficieront de la part du programme STAR, d'un appui financier et d'un renforcement de compétence en fonction de leurs besoins.

Une des missions du programme STAR est de contribuer

- à la promotion du dialogue social et de la paix
- à la mise en place d'une économie culturelle reproductible
- aux renforcements des capacités des acteurs culturels.
- à aider les associations ou organisations culturelles à mieux se structurer

2. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Les projets artistiques et festivals doivent être portés par des organisations ou associations culturelles existantes et fonctionnelles opérant sur le territoire du Mali.

3. DUREE

La durée du soutien financier aux différents projets et festivals ne peut excéder 10 mois. Toute fois le programme STAR accompagnera les projets au-delà de ces 10 mois, afin de pérenniser les actions réalisées.

4. MONTANT DE L'APPUI

Le montant de l'appui financier dans le cadre du présent appel est compris entre un million et sept millions de francs CFA.

L'appui sollicité ne peut excéder 60% du coût global du projet.

5. ELIGIBILITE DES PROJETS

Les projets artistiques ou les organisateurs de festivals doivent satisfaire aux conditions suivantes pour pouvoir prétendre à un appui financier:

➤ Être une entreprise ou une association culturelle de droit malien avec 1 année d'ancienneté pour les projets et 3 ans pour les festivals.

➤ Fournir le dossier de description du projet (06 pages maximum) conformément au plan suivant :

I. Identification du projet

II. Contexte

a. Historique et Justification du Projet

b. Résultats attendus

III. Les acteurs et actrices

IV. Présentation technique du projet

a. Description des activités du projet et du mode opératoire

b. Pérennisation du projet

V. Budget

Le Budget doit être libellé clairement et doit comprendre : - le coût global de(s)(l') activité(s) à mener, - le montant total de la demande au programme STAR - le montant total de l'apport du porteur du projet et des autres financeurs annoncés.

➤ Fournir les pièces suivantes :

- Statut ou règlement intérieur;

- Récépissé de l'association ou une copie du registre du commerce;

- Le Rapport d'une activité réalisée.

6. REGLES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

✓ Tous les appuis dans le cadre de cet appel à projet seront réalisés en respectant scrupuleusement les procédures administratives et financières de la DDC.

✓ Les imprévus ne peuvent être inclus dans le budget.

✓ La contribution du bénéficiaire est obligatoire.

07. Coûts inéligibles

Les coûts suivants ne sont pas éligibles :

- les dettes et les charges de la dette des porteuses ou porteurs de projet;
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- les intérêts débiteurs ;
- les pertes de change ;
- les crédits à des tiers ;

08. DÉPÔT DE DOSSIER

(a) Une organisation ou association ne peut soumettre plus qu'un dossier lors des deux prévus dans le cadre du programme triennal STAR.

(b) Le dossier doit être soumis en une (1) copie dure originale en format A4 et en version électronique sur une clé-USB en format PDF.

(c) La copie et la clé USB doivent être déposées ensemble dans une seule enveloppe fermée déposée au Complexe Culturel BlonBa sis à Bacodjicoroni derrière la pâtisserie tribecca. Un accusé de réception signé et daté sera délivré au porteur.

(d) L'enveloppe doit porter le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à projet ainsi que la mention « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture ».

(e) Les dossiers envoyés par d'autres moyens (par exemple par télécopie ou courrier électronique) ou remis à d'autres adresses seront rejetés.

(f) Le dossier doit être constitué d'une demande de soutien financier adressée au Directeur de Wokloni sous le label BlonBa et de toutes les pièces listées au point 5.

Les pièces du dossier doivent être rédigées en français.

La date limite de soumission des dossiers est fixée au mercredi 18 décembre 2019 à 16 heures. Tout dossier soumis après cette date et l'heure limites ne sera pas accepté.

09. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité de sélection conformément à sa mission et en se référant au code d'éthique et de déontologie auquel il a adhéré enclenchera le processus de sélection des dossiers de demande d'appui à travers les trois (3) étapes suivantes :

1^{ère} ÉTAPE : ÉVALUATION D'ÉLIGIBILITÉ

Les éléments suivants dont le non respect engendre le rejet du dossier seront examinés :

- La date limite de soumission
- L'enveloppe porte le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à projet ainsi que la mention "Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture".
- Les critères d'éligibilité sont précisés au point 5. Si l'examen révèle que le dossier soumis ne remplit pas les critères d'éligibilité, il sera rejeté sur cette seule base. Les dossiers ayant alors franchi cette étape seront soumis à l'évaluation technique.

2^e ÉTAPE : ÉVALUATION TECHNIQUE

Il s'agit d'évaluer le contenu du dossier soumis par les porteurs de projet sur la base des critères d'évaluation du programme donnés en annexe.

3^e ÉTAPE : ÉVALUATION DU BUDGET

Il s'agit d'évaluer le budget et tous les postes de dépenses.

A la suite de ce processus d'évaluation, il sera établi une liste par ordre de classement des dossiers suivant les notes qu'ils auront obtenues.

Les projets artistiques et festivals retenus seront informés par courrier.

Les dossiers doivent être déposés au Complexe Culturel BlonBa sis à bacodjicoroni derrière la pâtisserie Tribecca en commune 5 du district de Bamako .

Contact : **Drissa SAMAKE** Gestionnaire de Wokloni/BlonBa

email : samakedrissa@yahoo.fr. Tél : 66 89 12 41

CRITÈRES D'ÉVALUATION

PREMIER APPEL A PROJETS DU PROGRAMME STAR

Date limite de soumission : le 18 décembre à 16 heures

IMPORTANT : Les projets seront évalués sur une échelle de 0 à 100 et seront classés en fonction de leur note finale. Le seuil minimum est fixé à 60/100.

Critères	Définition	Note Maxi
1 Pertinence du projet	<p>Ce critère évalue la pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel à propositions aussi bien la cohérence interne et la logique globale de la description du projet (structure et faisabilité).</p> <p>Il évalue aussi :</p> <ul style="list-style-type: none">a) les bénéficiaires cibles ;b) les potentielles synergies avec les organisations existantes ;c) les stratégies proposées pour garantir la durabilité du projet.	30
2 Qualité de l'offre financière	<p>Ce critère évalue le budget du projet en ce qui concerne notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">a) les activités convenablement reflétées dans le budget ;b) exactitude des coûts estimés ;c) faisabilité des résultats estimés par rapport aux coûts estimés. Une stratégie de financement claire avec des éléments prouvant les sources de financement complémentaires confirmées ou potentielles sera positivement évaluée.	30
3 Stratégie de communication	<p>Ce critère évalue la stratégie de communication du projet, sa capacité d'atteindre les différents publics/groupes cibles, d'établir des synergies, des réseaux et des collaborations avec d'autres projets et opérateurs. Il évalue aussi la capacité de sensibilisation du projet.</p>	20
4 Capacité de l'équipe du projet	<p>Ce critère évalue la qualité et la structure de l'équipe du projet. Il considère aussi si l'équipe a une claire valeur ajoutée en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none">a) l'égalité des sexes ;b) une approche envers les jeunes	10
5 Expérience précédente	<p>Ce critère évalue l'expertise technique du chef de projet et des co-demandeurs dans le(s) domaine(s) lié(s) au projet pour assurer la bonne qualité des résultats.</p>	10